



Déclaration CTA du 14/01/2013

Monsieur le Recteur,

Ce CTA se déroule dans un contexte national où des orientations capitales pour le système éducatif sont en train de se dessiner.

En premier lieu, **le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République**. Je rappellerai ici que la fédération UNSA Education a voté pour ce texte tant au CSE du 14 décembre qu'au CTM du 20. Je ne reviendrai pas en détail sur notre analyse, je ferai ressortir quelques points qui nous paraissent de nature à construire une école plus juste et plus efficace :

- la remise sur pied d'une formation initiale professionnelle qui va retrouver sa place avec la création des ESPE
- l'affirmation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui constitue un levier fondamental du changement
- la cohérence du bloc école/collège, issue de ce socle commun de la scolarité obligatoire. La loi donne sens à ce bloc en créant le cycle CM2/6ème et en le faisant vivre à travers le conseil écoles/collège.
- enfin, l'ambition numérique affichée constitue aussi une orientation importante et installe l'école d'aujourd'hui dans le monde de demain

En second lieu, **la nouvelle organisation des rythmes scolaires dans le premier degré**. Au CSE du 8 janvier comme au CTM du 9, l'UNSA Education a refusé de prendre part au vote face au manque de visibilité et de perspectives claires sur l'ensemble de ce dossier. Nous considérons qu'il doit être traité simultanément selon deux angles : le premier est celui de la réussite des élèves, le second concerne l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Nous l'avons dit plusieurs fois au ministre. De plus, le projet de décret ne peut considérer que ce temps est seulement affaire municipale et échapper à la communauté éducative. Pour nous, l'organisation du temps scolaire est éminemment pédagogique et le conseil d'école ne doit pas renoncer à ses prérogatives en la matière. Le décret doit être revu et le dernier projet communiqué le 10 janvier sur l'organisation du temps de travail des PE ouvre de premières avancées.

En troisième lieu, **le budget 2013 qui voit se traduire en dotations en postes la priorité affichée à l'éducation**. Au-delà des dotations en postes pour les ministères prioritaires, il faut aujourd'hui répondre aux attentes des personnels du service public. Alors qu'un cycle de discussions approfondies sur l'ensemble des chantiers de la Fonction publique a été engagé depuis l'été dernier, l'UNSA Fonction publique vient de rappeler sa volonté d'une refonte d'ensemble de la grille de la Fonction publique, mais aussi ses priorités immédiates sur les personnels de catégorie C et la suppression de la journée de carence.

Dans ce cadre budgétaire, et pour revenir à notre académie, le ministère a accordé pour les enseignants, 153 emplois pour le 1er degré et 340 pour le 2nd degré dans un contexte de hausse des effectifs estimée à +1 982 élèves en primaire et à + 2 745 élèves dans le secondaire. A cela s'ajoute une dotation de 13 postes de personnels administratifs, 4 de CPE et 4 d'assistants de service social. La fédération UNSA Education note positivement cette dotation. Nous savons mesurer le chemin parcouru quand il y a un an, nous devions préparer la rentrée 2012 avec une hausse démographique et 203 postes de moins pour le premier degré et 225 postes retirés dans le second degré.

Concernant le premier degré, vous avez fait le choix d'augmenter dans tous les départements le P/E en tenant compte de la spécificité de chacun des territoires : ruralité, réseau d'écoles, remplacement... Cela est cohérent mais donne des variations contrastées suivant les territoires. Notre académie a la particularité d'avoir un département - la Gironde - qui concentre presque la moitié des élèves, qui connaît une hausse démographique continue depuis des années et qui a un retard marqué dans son taux d'encadrement. Le P/E académique est prévu à 5,16 pour la rentrée 2013 et donc s'approche du taux moyen de son groupe au niveau national (calculé à 5,18 par le ministère). Les P/E prévisionnels de quatre départements atteignent ou dépassent les P/E cibles que vous aviez définis l'année dernière à l'exception de la Gironde. Comment dans ces conditions répondre aux objectifs fixés par le ministre qui indique qu'en plus de répondre à la poussée des effectifs, il s'agira de développer l'accueil des moins de trois ans dans l'éducation prioritaire et enfin de mettre en place le dispositif « plus de maîtres que de classes » -auquel nous sommes très attachés- dans les secteurs fragiles. Il est temps que notre académie obtienne un engagement de plan de rattrapage pour ce département.

Concernant le second degré, vous renforcez les dotations aux structures pour faire face à l'augmentation des effectifs, vous avez décidé de surseoir aux mesures de fermetures de la carte des formations professionnelles (à l'exception des MC aide à domicile) et enfin vous renforcez le remplacement. Cela va dans le bon sens. Pour notre part, nous souhaitons un signe sur les seuils d'effectifs en collège et sur les modalités de calcul pour les lycées qui prévoient bien la totalité des moyens nécessaires à la réforme de 2010. Nous vous rappelons que nous contestons votre mode de calcul des dotations pour les classes de seconde qui maintient la notion de demi-division non financée. De plus, nous demandons que les options des terminales STMG présentes à la carte des formations soient intégralement financées. Enfin, à l'heure où la loi d'orientation prévoit un plan numérique ambitieux, il apparaît que les moyens dédiés au TICE n'ont toujours pas retrouvé le niveau de 2011.

Pour terminer, je souhaite évoquer devant cette instance, **une problématique d'actualité celui du droit au mariage pour tous**. Fédération syndicale d'éducateurs, l'UNSA Éducation revendique les mêmes droits et le même respect pour tous, quelle que soit leur orientation sexuelle. Les mentalités évoluent, souvent trop lentement. L'Éducation est le premier levier de transformation des attitudes et des pensées, le premier rempart contre les exclusions et les discriminations, le premier lieu de construction d'une connaissance et d'une acceptation de l'autre. Nous avons considéré dans un communiqué publié le 23 décembre que la prise de position du secrétaire général de l'enseignement catholique est une preuve de plus que cette institution ne remplit en aucune façon, une mission de service public. Les 7 milliards de fonds publics versés par l'État aux structures de l'enseignement catholique devraient, au contraire, conduire ses responsables à la plus grande retenue. Beaucoup de nos jeunes souffrent encore du regard d'anormalité supposé de leur orientation sexuelle. Trop d'ailleurs, ne supportant pas ces mises à l'index, en finissent avec la vie. Il est donc temps, dans la France du XXIe siècle, que l'Égalité soit une normalité. L'UNSA Éducation ne manquera pas ce combat.

Pour les élus UNSA Education au CTA,
Le secrétaire régional
Yannick Lavesque